



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2025-2026

**COMMISSION QUÉBÉCOISE
DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES**



Ce document a été rédigé par la Commission québécoise des libérations conditionnelles et est disponible sur son site Web, à l'adresse www.cqlc.gouv.qc.ca.

Le masculin générique est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte et il désigne, selon le contexte, aussi bien les femmes que les hommes.

Pour joindre la Commission québécoise des libérations conditionnelles :

Bureau de Québec (siège social)

300, boulevard Jean-Lesage, bureau
1.32 A Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217
Courriel : cqlc@cqlc.gouv.qc.ca

Bureau de Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580
Courriel : cqlc@cqlc.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-00819-9 (imprimé)
978-2-555-00820-5 (PDF)

@ Gouvernement du Québec

L'information contenue dans le présent document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que la Commission québécoise des libérations conditionnelles soit mentionnée comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec celle-ci ou avec son consentement.

Table des matières

Introduction.....	1
Adoption	1
Portrait de la Commission	2
Mission et clientèle	2
Personnes concernées	2
Structure administrative	2
Groupe de travail	3
Consultation relativement aux personnes handicapées	3
Obstacles et mesures planifiées.....	4
<i>Mesure de promotion</i>	<i>4</i>
<i>Mesure d'accessibilité aux services offerts.....</i>	<i>4</i>
<i>Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi</i>	<i>5</i>
<i>Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations.....</i>	<i>5</i>
<i>Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents.....</i>	<i>6</i>
<i>Mesures d'adaptation aux situations particulières; situations d'urgences, de santé publique, de sécurité civile.....</i>	<i>6</i>
<i>Mesures d'approvisionnements en biens et en services accessibles.....</i>	<i>7</i>

Introduction

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1) était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de l'ensemble des acteurs publics et privés. Ainsi, l'article 61.1 de cette loi crée l'obligation, pour chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes, de produire et de rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Afin de se conformer à cette exigence légale, la Commission québécoise des libérations conditionnelles (la Commission) présente son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026, qui vient identifier les obstacles que peuvent rencontrer les personnes vivant avec un handicap et les mesures pour réduire ou éliminer ces obstacles.

Adoption

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 a été adopté le 21 mars 2025 par le président de la Commission, Me David Sultan, en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Original signé

Me David Sultan, président

Portrait de la Commission

Mission et clientèle

La Commission fait partie intégrante du système de justice pénale. Elle rend des décisions en toute indépendance et impartialité, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont impartis par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S40.1, ci-après la LSCQ). Sa compétence s'exerce à l'égard de trois mesures, soit la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle (PSPLC), la libération conditionnelle (LC) et la permission de sortir pour visite à la famille (PSVF).

La Commission rend des décisions en tenant compte de tout renseignement nécessaire et disponible au sujet des personnes contrevenantes qui purgent une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans moins un jour. Elle contribue à la protection de la société, tout en favorisant la réinsertion sociale graduelle et sécuritaire des personnes contrevenantes. La mise en liberté sous condition ne change pas la peine d'emprisonnement imposée par le Tribunal; elle ne fait qu'en déterminer les modalités d'application.

À titre d'instance décisionnelle, la Commission s'assure :

- du respect des droits des personnes victimes et du rôle qu'elles peuvent jouer dans le cadre du processus décisionnel;
- de l'égalité des droits et de l'équité procédurale;
- de la transparence et de l'intégrité dans la réalisation de son mandat;
- du respect de la complémentarité entre les divers intervenants du système de justice pénale.

Personnes concernées

Les personnes concernées par la juridiction de la Commission sont :

- les personnes contrevenantes adultes purgeant une peine de six mois à deux ans moins un jour;
- les personnes contrevenantes adolescentes assujetties à des peines d'adulte et purgeant une peine de six mois à deux ans moins un jour;
- les personnes victimes d'actes criminels de la part de ces personnes contrevenantes.

Structure administrative

La Commission possède deux bureaux, un à Montréal et son siège social situé à Québec. Elle est composée d'une cinquantaine d'employés qui sont répartis dans les secteurs d'activités suivants :

- bureau de la présidence;
- membres à temps plein et à temps partiel;
- l'équipe d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- l'équipe des affaires juridiques;
- direction générale et secrétariat;
- direction des opérations, incluant le bureau victime et l'équipe dossier.

Groupe de travail

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

- Geneviève Binet, conseillère aux projets, Direction générale et Secrétariat
- Line Bourgeois, directrice générale et Secrétaire, Direction générale et Secrétariat
- Audrey Chouinard, conseillère à l'administration, Direction générale et Secrétariat
- Émilie Gagné, conseillère à la gestion financière documentaire, Direction générale et Secrétariat
- Marianne Jacques-Ouzilleau, conseillère en innovation et performance, Direction générale et Secrétariat

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles selon les différents types de mesures, soit la promotion, l'accessibilité aux services offerts, l'accessibilité aux emplois à la Commission, l'accessibilité aux lieux de travail, l'accessibilité à l'information et aux documents, l'adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile), et approvisionnement en biens et services accessibles.
- Proposer des mesures pour les réduire ou les éliminer.
- Effectuer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et faire un bilan annuel.

Consultation relativement aux personnes handicapées

Le groupe de travail a diffusé un sondage auprès du personnel de la Commission, incluant des employés en situation de handicap, afin d'évaluer leur niveau d'appréciation et recueillir différentes suggestions afin de tenir compte de leur réalité et pour optimiser en conséquence, les pratiques institutionnelles. Un taux de réponse élevé a été constaté et nous remercions tous les participants pour leur implication.

Obstacles et mesures planifiées

Mesure de promotion

Obstacle :

Manque de connaissances générales du personnel de la Commission à l'égard des personnes handicapées

Objectif :

Informer et sensibiliser davantage le personnel de la Commission en ce qui a trait aux personnes handicapées

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Souligner la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> sur l'Extranet de la Commission	Diffusion d'un courriel d'information au personnel	Direction générale et Secrétariat	Une fois par année
Souligner la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> sur l'Extranet de la Commission	Diffusion d'un courriel d'information au personnel	Direction générale et Secrétariat	Une fois par année
Sensibiliser le personnel aux mesures en place à l'égard des personnes handicapées	Diffusion du Plan d'action au personnel	Direction générale et Secrétariat	Au 15 avril 2025

Mesure d'accessibilité aux services offerts

Obstacle :

Méconnaissance de la politique gouvernementale sur L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Objectif :

Améliorer le soutien offert auprès de la clientèle présentant des besoins spécifiques dans le respect de la politique

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Respect de l'équité procédurale et des droits de la personne	Maintenir à jour la banque d'interprète pour la langue des Signes (LSQ)	Grefe	En continu
Offrir les services adaptés pour les personnes contrevenantes en situation de handicap lors d'une audience, lorsque requis	Nombre de demandes d'accommodements	Grefe	En continu

Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi

Obstacle :

Manque de connaissance du personnel à l'égard des conditions de travail des personnes handicapées

Objectif :

Améliorer les connaissances du personnel relativement à l'embauche et l'intégration des personnes handicapées

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Production d'un aide-mémoire contenant des dispositions particulières selon les types d'incapacité	Date de production de l'aide-mémoire	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 31 décembre 2025
Promouvoir l'aide-mémoire auprès des gestionnaires	Présentation du document dans le cadre d'un comité de direction	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 31 mars 2026
Diffusion de l'aide-mémoire sur le site Extranet de la Commission	Date de diffusion	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 31 mars 2026
Recommandation au personnel d'assister à la formation <i>L'accueil des personnes handicapées au sein des équipes de travail</i>	Diffusion d'un courriel d'information au personnel	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 30 avril 2025

Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations

Obstacle :

L'environnement de travail n'est pas systématiquement adapté aux besoins des personnes handicapées

Objectif :

Ajuster l'environnement de travail, lorsque requis, pour un employé vivant avec un handicap afin d'offrir des conditions de travail optimales

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Adapter les postes de travail des personnes présentant un handicap dans les locaux de la Commission, lorsque requis	Pourcentage de poste de travail adapté selon les demandes reçues	Direction générale et Secrétariat	En tout temps

Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents

Obstacle :

Manque d'accessibilité aux personnes handicapées des documents produits et diffusés par la Commission

Objectif :

Faciliter l'accessibilité aux document produits par la Commission

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
S'assurer de l'accessibilité des documents officiels diffusés sur le site Internet	Nombre de documents traitées	Direction générale et Secrétariat	En continu
Améliorer les connaissances d'employés ciblés en matière d'accessibilité	Date de formation	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 31 mars 2026
Modifier le contenu de la section <i>Accessibilité</i> du site Web afin de faciliter le partage d'information aux personnes présentant une situation de handicap	Date de modification	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 31 mars 2026

Mesures d'adaptation aux situations particulières; situations d'urgences, de santé publique, de sécurité civile

Obstacle :

Mesures d'urgence adaptées méconnues des employés handicapés

Objectif :

Améliorer la connaissance du personnel afin d'assurer la sécurité des personnes handicapées lors de situations d'urgence

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Sensibiliser tous les employés à l'importance d'informer leur gestionnaire lorsqu'ils ont une limitation personnelle relative à leur déplacement	Date de diffusion	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 31 mars 2026
Maintenir à jour le Plan de mesures d'urgence interne	Diffusion du plan lorsque mis à jour	Direction générale et Secrétariat	En continu

Mesures d'approvisionnements en biens et en services accessibles

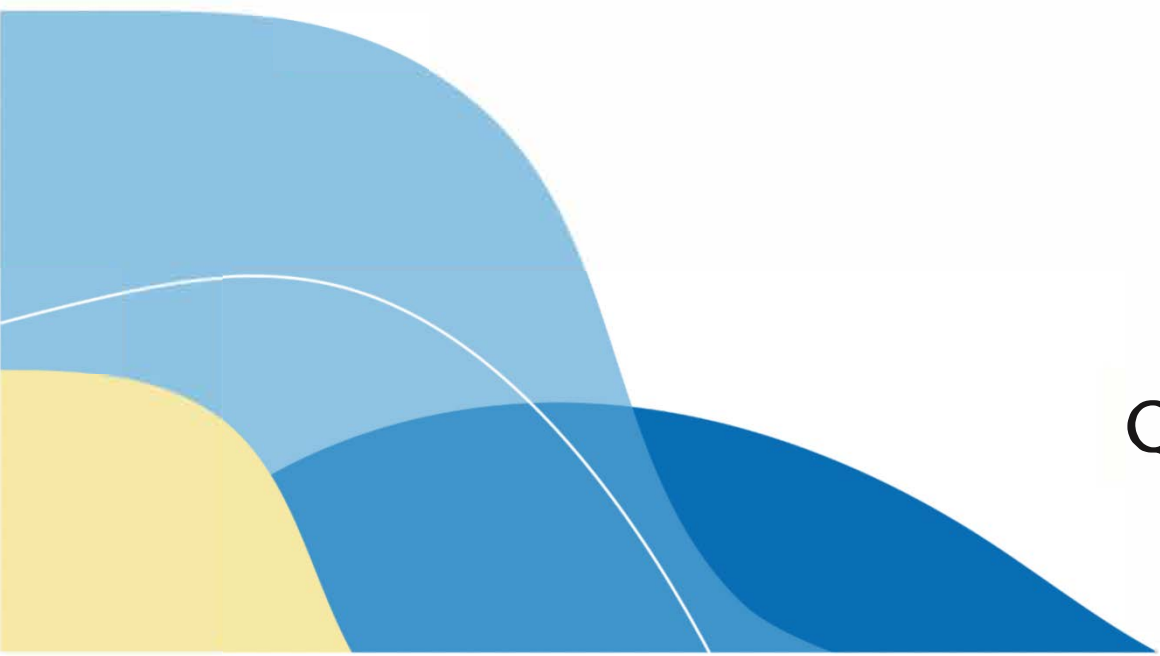
Obstacle :

Méconnaissance de l'article 61.3 de la Loi (approvisionnement accessible)

Objectif :

Améliorer la connaissance du guide sur l'approvisionnement accessible élaboré par Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
Partage d'information concernant le guide de l'approvisionnement accessible élaboré par OPHQ	Diffusion du guide d'approvisionnement accessible au personnel	Direction générale et Secrétariat	D'ici le 30 avril 2025
	Consultation et utilisation du guide par les responsables de la gestion des ressources matérielles	Direction générale et Secrétariat	En continu



Québec 